

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

Décision n° DB2024_41

Le Bureau communautaire, convoqué le 1^{er} octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 7 octobre 2024 à 18 heures** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

AIZENAY : Franck ROY
APREMONT : Gaëlle CHAMPION
BEAUFOU : Delphine HERMOUET
BELLEVIGNY : Jacky ROTUREAU
CHAPELLE PALLUAU (LA) : Xavier PROUTEAU
FALLERON : Gérard TENAUD
GENETOUZE (LA) : Guy PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : Pascal MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Dominique PASQUIER
MACHE : Frédéric RAGER
PALLUAU : Marcelle BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : Sabine ROIRAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : Guy AIRIAU
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Mireille HERMOUET
SAINT-PAUL MONT PENIT : Philippe CROCHET

Objet : Vente d'une parcelle à la SCI LE GRAND PRE à AIZENAY – ZA Espace Vie Atlantique Nord.

Vu la délibération n° 2020D45 du 3 juin 2020, portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Madame la Vice-Présidente informe le Bureau communautaire que la SCI LE GRAND PRE, se porte acquéreur de la parcelle cadastrée ZK176, d'une superficie globale de 3 520 m² située : 8 rue Vasco de Gama dans la continuité de la zone d'activités ZA Espace Vie Atlantique nord à AIZENAY.

La Vice-Présidente rappelle que la demande d'avis de France Domaine, adressée le 29 juillet 2024 a fait l'objet d'un avis du service domanial le 27 août 2024 référencé : 2024-85003-57182, validant les conditions de vente à hauteur de 200 000 € HT.

Pour rappel, ce bien a été acquis en 2021 par la communauté de communes afin de conforter la vocation économique de ce secteur. L'entreprise Transports LEGRAND a présenté un projet de développement de son site incluant cette parcelle, située en limite de leur site.

Le prix de vente global de la parcelle composée actuellement d'une maison d'habitation vacante s'élève à 200 000 € HT.

Madame la Vice-Présidente propose au Bureau de se prononcer sur cette vente.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- De vendre la parcelle cadastrée ZK176, d'une superficie globale de 3 520 m² située 8 rue Vasco de Gama 85190 AIZENAY, à la sci LE GRAND PRE, dont les gérants sont, David LEGRAND et Eric PREAULT, ou à toute personne physique ou morale qu'il leur plaira de substituer, au prix de 200 000 € HT.

- De mettre en œuvre une condition suspensive préalablement à la vente de la parcelle :

- L'obtention du financement bancaire lié à ce projet.

En cas de défaillance de la condition suspensive, les parties seront déliées de tout engagement.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier, et ce dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la présente décision rendue exécutoire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20241007-DB2024_41-AU



- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.
- La recette de la vente sera inscrite au Budget Annexe des Zones d'Activités.

.....

Pour copie conforme au registre

Le huit octobre deux mille vingt-quatre,

Le Président,
Guy Plissonneau

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 14 octobre 2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

